

COMMUNIQUE DE PRESSE

MASTER MEEF EN DANGER !

"L'alternance, une voie d'excellence" ?

La réforme de 2017 du concours du **Master des Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation** a été initiée pour permettre une meilleure **professionnalisation et expérience du terrain** (en vue d'être titularisé.e.s suite à la réussite au concours), aux étudiant.e.s des INSPE.

Cela suppose de fait, une **proposition d'alternance** pour tout.e.s les étudiant.e.s la souhaitant.

Quid de l'INSPE de Chamalières ?

Aujourd'hui, seulement **66 étudiant.e.s auront la chance d'être alternant.e.s** l'année universitaire prochaine, selon l'annonce du rectorat du 14 avril 2022.

A l'heure actuelle, **nous sommes 207 étudiant.e.s M1** et nous pensions avoir le **choix entre la pratique accompagnée et l'alternance** : lors de notre recrutement, l'INSPE nous **vantait la possibilité d'avoir le choix**, ce qui implique une **place en alternance pour chaque étudiant.e la demandant**. Or, ce n'est pas le cas !

Précarité étudiante croissante

Depuis de nombreuses années déjà, les conditions de la vie étudiante ne cessent de se dégrader, surtout après une rude crise sanitaire et encore davantage suite au contexte géopolitique mondial.

Il est important de noter une large différence entre **l'alternance, rémunérée à environ 720 euros** et la **pratique accompagnée, gratifiée à hauteur de 120 euros**.

Or, quitter son job étudiant suite à l'annonce de la possibilité d'alternance (si souhaitée), finalement non garantie, ne fait qu'**accroître la précarité** déjà existante.

Contact :

delegates.representants.uca.meef@gmail.com

Nos revendications pour aujourd'hui

C'est pourquoi, nous souhaiterions obtenir **pour la rentrée 2022-2023** autant de **berceaux d'alternance** que d'étudiant.e.s **ayant candidaté** à la campagne de recrutement des **Etudiant.e.s Alternant.e.s Contractuel.le.s (ECA)** pour **chacun des parcours** du Master MEEF second degré et encadrement éducatif **qui le souhaitent**. En effet, nous souhaiterions **que tout.e.s les étudiant.e.s s'étant tourné.e.s vers l'alternance** et disposant des compétences requises à ces postes d'alternant.e.s contractuel.le.s puissent **obtenir ce contrat**.

Etant donné que l'alternance suppose un **déplacement sur le lieu de travail** mais aussi, sur le lieu de formation, il serait préférable et souhaitable que les **établissements publics locaux d'enseignement se situent** dans un **rayon d'une heure de route**, comme a pu le suggérer l'INSPE.

Points de vigilance pour demain

Dans l'objectif de permettre aux futur.e.s étudiant.e.s de l'INSPE de disposer d'une **formation égalitaire, professionnalisante et enrichissante**, comme l'induit la réforme du Master MEEF ; il est donc **nécessaire d'anticiper** les questions de **répartition entre alternance/pratique accompagnée** en **sollicitant** les futur.e.s étudiant.e.s en M1 sur leurs **envies**.

Appel à mobilisation !

Ainsi, nous vous invitons à vous mobiliser avec nous le mercredi 1er juin 2022 à partir de 14h00, devant le rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand, avenue Vercingétorix.

Nous comptons vivement sur votre soutien pour que nous puissions mener à bien la **défense de notre cause** car il ne s'agit pas seulement de nous, mais bien de **l'avenir de l'ensemble des étudiant.e.s actuel.le.s, ou en devenir, de l'INSPE qui est en danger**.

Les délégué.e.s représentant.e.s des Master MEEF
second degré et encadrement éducatif

Contact :
delegates.representants.uca.meef@gmail.com